

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Finances – Administration Générale – Personnel

Vote des taux d'imposition 2023

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Marché de restauration scolaire : autorisation de lancement de la procédure

CR Commission du 27 février 2023

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Cession de la parcelle ZI 39 – La Porcelière

Urbanisme (Dossiers déposés depuis le conseil du 20 février)

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

CR de la commission du 6 mars 2023

Communication – Associations – Sports – Loisirs

CR de la commission du 28 février 2023

Voirie et chemins ruraux

SYDEV Convention pour la rénovation des lanternes boules

CR de la commission du 7 mars 2023

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 8 mars 2023

Présents : DALLEY Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven

Absents excusés : ARRIVE Benjamin, BARRETEAU Angéline avec pouvoir à BERNARD Emeline

Monsieur METAYER Stéphane est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	17 + 1 pouvoir	18	10

Approbation du procès-verbal de séance du 20 février 2023 : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 février 2023 à l'unanimité des membres présents.

Finances – Administration Générale – Personnel

25-2023 : Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle sur la délibération n°13-2023 prise le 20 février 2023, il convient de voter de nouveau les taux d'imposition pour 2023.

Il expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI. Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	44,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57,94 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	22,92 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 16 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **annule** la délibération 13-2023

- **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	44,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57,94 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	22,92 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

26-2023 : Lancement de la consultation pour la préparation et la fourniture de repas pour la restauration scolaire de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le contrat qui lie la commune avec la société API arrive à son terme le 31 août 2023.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation pour mettre en concurrence les prestataires pour ce type de service.

Monsieur le Maire explique que le cabinet FCS Restauration a été mandaté pour établir le Document de Consultation des Entreprises du marché public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nature du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, en application de l'article L2125-1 1° du code de la commande publique.
- Objet : Préparation et fourniture de repas pour la restauration scolaire de la commune de Saint André Goule D'oie

Il donne ensuite au Conseil Municipal le montant estimatif de la prestation, le nombre de repas estimés, l'étendue de la prestation demandée et présente au conseil municipal les critères de jugement des offres qui sont les suivants :

Critères d'attribution	
Le prix des prestations	40 %
La valeur technique de l'offre	50 %
La valeur environnementale de l'offre	10 %

Monsieur le Maire répond aux questions qui lui sont formulées et demande ensuite au conseil municipal son avis sur cette consultation

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation qui vient de lui être présentée et signer tout document s’y rapportant.

27 mars 2023 – 20h : Réunion de la commission Vie scolaire

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

27-2023 : Cession de la parcelle ZI 39

La parcelle ZI 39 d’une contenance de 530m² située à la Porcelière a fait l’objet d’une demande d’acquisition par un propriétaire riverain.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle fait partie du domaine privé de la Commune de ST ANDRE GOULE D’OIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- **accepte** la vente de la parcelle AB 39 d’une contenance de 530 m², après consultation de l’ensemble des riverains.
- **fixe** le prix de vente à 0.40 € le m².
- **rappelle** que l’ensemble des frais (géomètre, notaire, autres...) sont à la charge des acquéreurs.
- **charge** Monsieur le Maire de mettre en place ce dossier (enregistrement de l’acte notarié chez le notaire, etc...) et l’autorise à signer tous les documents à intervenir ou en cas d’empêchement de ce dernier, Madame la 1^{ère} adjointe.

20h25 Arrivée de ALLIN Nicolas

20h35 : Arrivée de VINET Laurent

CR Commission du 1^{er} mars : Restitution par F. GUERY

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

CR Commission du 6 mars : Restitution par N. FONTENY

Communication – Associations – Sports – Loisirs

CR Commission du 28 février : Restitution par A. CARTEAU

Voirie et chemins ruraux

28-2023 : Convention SYDEV travaux de rénovation d’éclairage – 2023.ECL.0172

Monsieur le Maire présente au conseil la convention du SYDEV fixant les modalités des travaux de rénovation d’éclairage des rues François Cougnon, de la Paix, de la Madone et une partie de la rue Croix Charrette ainsi que la participation prévisionnelle à charge de la collectivité :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation	40 329€	48 395€	40 329€	50,00%	20 165€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l’ensemble des modalités de cette convention, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- **approuve** ladite convention ainsi que la participation communale en découlant comme indiquée ci-dessus.
- **charge** Monsieur le Maire ou en cas d’empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en place ce dossier et l’autorise à signer tous les documents à intervenir.

CR Commission du 07 mars : Restitution par W. DAHERON

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Conseil d'exploitation de l'office du tourisme	Restitution par A. CARTEAU
------------------------------------------------	----------------------------

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Calendriers des réunions 2023 :

Conseils municipaux 2023 à 20 heures					
			Mardi 11 avril	Mardi 9 mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 11 septembre	Lundi 9 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 11 décembre	

Levée de la séance : 21h45

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 mars 2023

<p>Le Maire :</p> <p>Jacky DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance :</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------